

**MINISTERE DU DEVELOPPEMENT  
DE L'ECONOMIE NUMERIQUE ET  
DES POSTES**

**-----  
SECRETARIAT GENERAL**

**-----  
AGENCE NATIONALE DE  
PROMOTION DES TIC**

**-----**



**Burkina Faso  
Unité – Progrès – Justice**

**-----**

**TERMES DE REFERENCES POUR LE  
RECRUTEMENT DE DEUX (02) INCUBATEURS  
NUMERIQUES AU BURKINA FASO**

## SOMMAIRE

<b>DÉFINITION DES TERMES UTILISÉES</b> .....	3
<b>I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION</b> .....	4
<b>II. PRÉSENTATION DU PROJET</b> .....	5
<b>III. OBJECTIF</b> .....	6
1. Objectif global .....	6
2. Objectifs spécifiques .....	6
3. Résultats attendus.....	6
<b>IV. CANDIDATURES</b> .....	7
1. Qui peut postuler .....	7
2. Dossier de candidature .....	7
3. Contenu du projet.....	8
4. Critères de performance des projets.....	9
<b>V. BUDGET</b> .....	9
1. Subvention.....	9
2. Apport.....	10
3. Les dépenses éligibles et non éligibles .....	10
4. Les conditions de décaissement.....	12
<b>VI. MISSION</b> .....	12
<b>VII. DURÉE DE LA MISSION</b> .....	12
<b>VIII. PROCÉDURE DE SÉLECTION</b> .....	13
1. Les étapes de la sélection .....	13
2. Critères de sélection .....	13
3. Calendrier du processus de sélection.....	14
4. Comité de sélection.....	15
<b>IX. DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE</b> .....	15
1. Période de réception des dossiers de candidature.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
2. Lieu de dépôt des candidatures.....	15
3. Confidentialité et propriété des projets .....	16
<b>X. Financement</b> .....	16
<b>ANNEXE</b> .....	17
Fiche synthétique du projet.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>

## DÉFINITION DES TERMES UTILISÉES

**Incubateur** : appelé aussi un accélérateur de startup, l'incubateur est une structure d'accompagnement de projets de création d'entreprise. L'incubateur peut apporter un appui en termes d'hébergement, de conseil et de financement, lors des premières étapes de la vie de l'entreprise.

**Écosystème** : une communauté d'acteurs en interrelation avec son environnement numérique.

**Promoteur** : personne ou organisation qui crée un incubateur en fonction des objectifs économiques ou sociaux tout en s'adaptant aux impératifs locaux.

## I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Au Burkina Faso, l'Etat est le plus grand pourvoyeur d'emplois, contribuant pour plus de la moitié au PIB.

Pour impulser une dynamique de création d'emplois et d'entreprises chez les jeunes, l'État a mis en place des structures comme le Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage (FAFPA), le Fonds d'Appui à la Promotion de l'Emploi (FAPE) et le Fonds d'Appui aux Initiatives des Jeunes (FAIJ).

En termes de politiques et stratégies, l'État a mis en place certains mécanismes comme la Politique Nationale de l'Emploi (PNE) et le Plan National de Développement Économique et Social (PNDES) afin de créer un écosystème favorable à l'auto-emploi des jeunes et la réduction du chômage.

La plupart des cadres de création d'emplois et d'entreprises utilisent les méthodes conventionnelles d'appui qui consiste à : (i) sélectionner des projets généralement dans le domaine du développement du monde rural ; (ii) financer les projets sélectionnés ; et (iii) évaluer plus tard la mise en œuvre de ces projets.

De nos jours, il existe des approches pour soutenir le démarrage de projets d'entreprises innovants, au succès plus incertain, mais au potentiel de croissance plus élevé : il s'agit notamment de l'incubation. Un incubateur est un espace d'encadrement des projets de l'étape d'idée à la mise sur le marché du produit ou du service. Les incubateurs permettent l'émergence de startups (jeunes pousses) ou services innovants.

Il existe plusieurs incubateurs au Burkina Faso, et des entreprises innovantes commencent à voir le jour, en particulier dans le secteur de l'agriculture et de l'environnement, mais encore trop peu dans le numérique.

C'est pourquoi dans le cadre de la Politique Sectorielle du Ministère du Développement, de l'Économie Numérique et des Postes (MDENP), le Gouvernement du Burkina Faso a initié le projet e-Burkina.

Le projet e-Burkina en sa composante 3 vise à **favoriser les compétences locales et l'esprit d'entreprise dans l'économie numérique**. Pour ce faire, il est important de renforcer l'écosystème existant d'incubateurs d'entreprises et de hubs numériques au Burkina Faso, pour permettre à une masse critique d'entrepreneurs locaux d'avoir accès aux infrastructures et services de qualités.

C'est pourquoi l'ANPTIC à travers le projet e-Burkina lance le recrutement de deux (02) incubateurs pour le renforcement de l'écosystème des incubateurs numériques au Burkina Faso afin d'impulser le développement de l'entrepreneuriat et de l'innovation numérique. Le présent document décrit les objectifs et les conditions de sélection des incubateurs.

## II. PRÉSENTATION DU PROJET

Le projet e-Burkina a pour objectif principal d'améliorer la capacité d'utilisation des TIC par l'administration publique par la fourniture d'informations et de services électroniques et par la promotion de l'entrepreneuriat dans l'économie numérique, avec un focus particulier sur l'agriculture et les zones rurales.

Les bénéficiaires directs du Projet sont les unités gouvernementales impliquées dans la fourniture de l'information et des services électroniques publics, les citoyens et les entreprises qui utilisent ces informations et les services électroniques, aussi bien en ligne qu'à travers les canaux intermédiaires, et les entrepreneurs de l'économie numérique, et prioritairement les femmes et les jeunes. Tous les citoyens du Burkina Faso peuvent être considérés comme des bénéficiaires indirects plus particulièrement les populations vivant en milieu rural. Les composantes spécifiques du projet sont :

- (1) Support à l'Environnement propice à l'administration en ligne, incluant les cadres stratégiques, juridiques et réglementaires ;
- (2) Gestion des données et plate-forme numérique pour la fourniture de services électroniques ;
- (3) Favoriser les compétences locales et l'esprit d'entreprise dans l'économie numérique ;
- (4) Mise en œuvre du projet, Suivi et Évaluation.

Dans sa globalité, le projet bénéficie d'un appui financier de la Banque Mondiale pour un montant de 20 millions de dollars US. La coordination de sa mise en œuvre est assurée par l'Agence Nationale de Promotion des Technologies de l'Information et de la Communication (ANPTIC).

### **III. OBJECTIF**

#### **1. Objectif global**

L'objectif est de sélectionner et d'appuyer deux (02) incubateurs numériques pour le développement de programmes d'incubation numérique à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso, les deux (02) principales villes du pays. L'enjeu est de permettre à ces espaces d'innovation d'atteindre une taille critique afin de favoriser le développement des compétences locales et l'esprit d'entrepreneuriat dans l'économie numérique.

#### **2. Objectifs spécifiques**

Plus spécifiquement, cet appel à projet vise à :

- renforcer les capacités de l'incubateur pour mieux appuyer le développement des produits innovants dans le domaine du numérique ;
- renforcer les capacités de la communauté/écosystème dans l'utilisation et la promotion du numérique ;
- créer un partage et un transfert d'expériences entre les acteurs du numérique ;
- créer des espaces de travail pour les petites et moyennes entreprises/start-up des numériques et autres secteurs spécifiques (ex. agriculture, santé, eau, etc.) alignées avec les objectifs du projet e-Burkina ;
- promouvoir le développement, la formation et l'accompagnement de start-ups (incubation) ;
- positionner le Burkina Faso en tant qu'innovateur du numérique dans la sous-région ouest africaine, voire sur le continent africain et attirer l'investissement étranger dans les entreprises locales de TIC et les fournisseurs de services ;
- générer des fonds à moyen / long terme pour soutenir son expansion et sa pérennisation ;
- créer des liens avec des partenaires stratégiques, techniques et privés pour construire un écosystème durable.

#### **3. Résultats attendus**

Les résultats attendus sont :

- les capacités de l'incubateur et de la communauté/écosystème sont renforcés pour mieux appuyer le développement des produits innovantes dans le domaine du numérique ;

- des espaces de travail sont créés d'une part pour les petites et moyennes entreprises/start-up de TIC et autres domaines spécifiques, et d'autre part pour le partage et le transfert d'expérience entre les acteurs du numériques ;
- la formation et l'accompagnement de start-ups (incubation) sont assurés ;
- le Burkina Faso devient un innovateur TIC dans la sous-région ouest africaine, voire sur le continent africain et attire l'investissement étranger dans les entreprises locales de TIC et les fournisseurs de services ;
- les fonds à plus long terme pour soutenir son expansion et sa pérennisation sont générés ;
- les liens avec des partenaires stratégiques, techniques et privés pour construire un écosystème durable sont créés.

## IV. CANDIDATURES

### 1. Qui peut postuler

Peuvent faire acte de candidature, les incubateurs, ou structures similaires, déjà existants sur le territoire national, ou groupements de structures locales et internationales comportant au moins un incubateur existant sur le territoire national, et voulant développer leurs activités dans les villes de Ouagadougou ou de Bobo-Dioulasso.

### 2. Dossier de candidature

Les candidats devront déposer un dossier contenant entre autres :

- une déclaration d'existence officielle ;
- un rapport d'activité de l'année écoulée contenant le bilan des activités ainsi que le bilan financier certifié ;
- une fiche des indicateurs clés de l'incubateur faisant ressortir les principales réalisations ;
- les CV du personnel permanent y intervenant ;
- un document de projet<sup>1</sup> pour stimuler le développement de start-up et de solutions innovantes dans le domaine du numérique au Burkina Faso ;
- une fiche synthétique du projet ; et
- une présentation du projet (slides).

---

<sup>1</sup> Voir le point 3 pour plus de détails sur le contenu du projet

**NB :**

- sera rejeté toute les structures créées ou installées pour la circonstance ;
- un projet concerne une et une seule ville ;
- une structure installée à Ouagadougou peut proposer un projet pour Bobo-Dioulasso et vice versa. Elle devra alors s'y implanter et justifier de son nouvelle adresse lors de la signature du contrat ;
- les soumissionnaires nationaux sont fortement encouragés à faire des groupements avec des incubateurs internationaux ayant fait leurs preuves ou des partenaires techniques tels que les opérateurs, ONG etc;
- outre les pièces ci-dessus demandées, les soumissionnaires devront fournir toutes les pièces administratives exigées par la règlementation des marchés publics.

### **3. Contenu du projet**

Le projet devra présenter d'une manière globale l'expérience du candidat dans le domaine de l'incubation d'entreprise numérique, l'environnement du numérique au Burkina, exposer les obstacles à l'entrepreneuriat numérique et proposer des solutions.

Le projet devra être focalisé sur les résultats et contenir les éléments suivants :

- la description détaillée du projet ;
- le budget détaillé du projet ;
- la description de la structure d'accueil et éventuellement des partenaires ;
- la structure de gouvernance de l'incubateur et la composition de l'équipe de projet ;
- la stratégie de sélection des personnes et/ou projets à incuber ;
- la stratégie de collaboration avec les universités et les écoles de formations en informatique ;
- le modèle et les indicateurs pour le suivi-évaluation (ex. nombre de personnes incubées et/ou formées, nombre de start-up incubées et critères, nombre de visites avec pourcentage par genre...)
- la stratégie de mobilisation du secteur privé et des partenaires techniques et financiers ;
- la stratégie de montée en compétence des personnes et organisations incubées et le plan de formation associé ;
- la stratégie de promotion des start-up et des produits innovants issues des incubateurs ;



- la stratégie pour l'appui au développement de services publics numériques ;
- la stratégie de renforcement du numérique au profit du monde rural ;
- la stratégie de collaboration avec l'Agence Nationale de Promotion des TIC (ANPTIC) et les autres administrations ;
- un plan d'affaires (business plan) viable, axé sur la réalisation des objectifs contenus dans le projet, et capable d'assurer le développement et la pérennisation de la structure et de ses programmes au-delà de la période de subvention ;
- une stratégie de collaboration avec l'administration, en particulier l'ANPTIC et la DGDI. Cette stratégie pourra inclure la sélection et l'incubation de personnes ou organisations pour le développement de services numériques dont le besoin a été exprimé par les administrations. Par ailleurs des programmes gouvernementaux de détection de talents existent déjà au Burkina Faso (Génie TIC, Innovation Day). Une partie des lauréats pourraient rejoindre les programmes d'incubation. Le nombre de projets à développer dans le cadre de la collaboration avec l'ANPTIC et la DGDI ainsi que les lauréats à incuber seront définis ultérieurement.

#### **4. Critères de performance des projets**

Les soumissionnaires retenus seront évalués, à la fin de l'exécution du projet, sur la base des critères suivants :

- l'incubateur est ouvert au public ;
- l'incubateur est équipé en espaces de travail et équipements nécessaires ;
- l'incubateur dispose d'une connexion internet avec un débit acceptable ;
- la stratégie de l'incubateur (telle que définie dans le projet) est mise en œuvre, en particulier le programme d'incubation et le modèle de financement ;
- l'incubateur a reçu plus de 3000 visiteurs, dont 30% de femmes ;
- au moins 20 projets ont été incubés, dont un tiers apporte un bénéfice pour l'agriculture ou les zones rurales.

Les soumissionnaires sont encouragés à définir d'autres critères de performances.

## **V. BUDGET**

### **1. Subvention**

Le montant de la subvention allouée pour chaque incubateur est de **500 000 USD** soit environ **275 000 000 FCFA**.

## **2. Apport**

Il est demandé un apport à l'incubateur à hauteur de 20% du montant global du projet. Cet apport pourra être en nature ou en espèce. Il s'agit d'un apport minimum, le promoteur peut apporter plus. Un apport inférieur au minimum requis entraînera le rejet du dossier.

Un apport en espèces signifie la mobilisation effective d'argent sur un compte en banque dédié au projet.

Un apport en contrepartie signifie que le promoteur mobilise des hommes / jour de son personnel, ou encore concède l'utilisation temporaire de ses propres moyens de travail habituels (matériel roulant, informatique, équipement de sonorisation, salle de réunions, etc.) pour les besoins du projet.

Un apport en nature signifie que le promoteur va fournir des matériaux ou de la main d'œuvre. Le bénéficiaire doit évaluer tous les apports en contrepartie ou en nature, sous forme de montants équivalents en FCFA, USD et Euro, et ils doivent être intégrés dans le budget du projet.

L'apport du promoteur peut servir à financer toutes les lignes budgétaires du projet qu'il doit préciser dans le budget.

Les apports en nature, contrepartie et espèces seront annoncés dans le budget du document du projet et attachés aux activités spécifiques. Ils doivent faire l'objet d'une colonne à part.

Pour les projets à co-financement (plusieurs partenaires), le promoteur doit s'assurer de la disponibilité du partenaire à l'accompagner. Pour ce faire, il doit joindre une copie des conventions de financement, scinder et indiquer clairement l'apport de chaque partenaire dans le financement du projet et les actions ou activités qui seront financées.

## **3. Les dépenses éligibles et non éligibles**

Les dépenses éligibles pour le projet sont :

- l'acquisition d'une connexion internet ;
- l'acquisition de matériel informatique ;
- les fournitures de bureau ;

- l'acquisition du mobilier de bureau ;
- le recrutement de personnels ;
- les frais de fonctionnement ;
- les voyages d'étude ;
- l'encadrement ou coaching des incubés ;
- les frais de formation.

Les dépenses non éligibles pour le projet sont :

- les salaires des promoteurs ;
- la location de bâtiment ou de matériel appartenant à l'incubateur ;
- les projets d'aide d'urgence et d'aide alimentaire ;
- les projets d'achat ou de construction / réhabilitation de terrains, de bâtiments ou de bureaux ;
- les projets à caractère privé n'ayant pas d'implication ou d'impact communautaire ;
- les projets destinés majoritairement à l'achat de matériels et d'équipements s'ils n'ont pas un apport prouvé pour le projet;
- les projets de nature idéologique ou partisane, politique ou religieuse ;
- les subventions aux systèmes de microfinance ;
- le financement d'amortissements ou de déficits.

**NB :** *Les coûts autres que ceux cités précédemment ne sont pas éligibles, notamment :*

- *les matières premières destinées à alimenter une activité de transformation pour la commercialisation ;*
- *les indemnités de formation pour les participants à une formation ;*
- *les indemnités de réunion pour les besoins de cadrage, pilotage ou suivi du projet ;*

*En outre :*

- *le promoteur ne peut pas faire d'auto-facturation (par exemple se louer à lui-même une salle de formation) en dehors de ses apports en contrepartie ;*
- *les membres de l'organisation ne peuvent pas être prestataires pour des actions financées par le projet (par exemple être formateur pour l'organisation), sauf si cela rentre dans les apports en contrepartie.*

#### **4. Les conditions de décaissement**

Pour les projets retenus, une convention sera établie et signée avec les promoteurs et l'ANPTIC. Chacun des promoteurs devra notamment ouvrir un compte bancaire spécifique pour son projet.

Les décaissements se feront sur présentation des pièces comptables justifiant les activités ou dépenses menées. Une mission de contrôle sera conduite par l'ANPTIC pour vérifier les documents fournis avant d'apposer le visa pour le paiement.

#### **VI. MISSION**

Les incubateurs sélectionnés auront la charge de :

- mettre en œuvre les projets issus de la phase de sélection ;
- opérationnaliser les stratégies qui seront adoptées ;
- former, accompagner et suivre les projets ou personnes à incuber ;
- assurer la gestion courante et le bon fonctionnement de la structure ;
- assurer la bonne exécution de tous projets jugés pertinents par l'ANPTIC ou la DGDI.

L'ANPTIC et la DGDI (Direction Générale du Développement de l'Industrie Numérique) auront un rôle de supervision. Ils auront la charge de :

- adopter et valider les stratégies qui doivent être mis en œuvre par l'incubateur ;
- juger et donner l'avis de non objection sur les activités à mettre en œuvre par l'incubateur ;
- mettre à la disposition de l'incubateur toutes les ressources jugées nécessaires et éligibles rentrant dans les objectifs du projet e-Burkina.

#### **VII. DURÉE DE LA MISSION**

La durée de la mise en œuvre des projets est vingt-quatre (24) mois. Les candidats devront donc présenter des projets d'une durée de 24 mois.

## VIII. PROCÉDURE DE SÉLECTION

Les structures seront sélectionnées par la méthode de Sélection dans le Cadre d'un Budget Déterminé (SCBD) en accord avec les procédures définies dans le Règlement de passation des marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement des Projets d'Investissement (FPI) : Edition Juillet 2016, mis à jour en novembre 2017.

### 1. Les étapes de la sélection

La sélection se fera en deux étapes :

- **Avis à Manifestation d'intérêt (AMI)**

Cette étape consiste à recueillir les dossiers des incubateurs prouvant leur intérêt sur le projet. Les dossiers doivent contenir les éléments suivants :

- i. la documentation sur la firme et ses domaines de compétences ;
- ii. les références concernant l'exécution de contrats analogues.

A l'issue de cette étape une liste restreinte de soumissionnaires sera retenue pour la seconde phase qui est la demande de proposition technique<sup>2</sup> et financière.

- **Demande de Proposition (DPro)**

Pour ce qui concerne la demande de proposition technique voici les sous-étapes :

- (i) étude de dossier : cette étape consistera à analyser les dossiers soumis par les candidats et à les évaluer en fonction des critères de sélection ;
- (ii) visite de terrain : à l'issue de la phase d'étude des dossiers une visite de terrain sera organisée pour s'enquérir des réalités sur le terrain. La visite sera guidée par le soumissionnaire et quelques questions pourront être posées ;
- (iii) entretien oral : Après la visite sur le terrain les candidats seront contactés pour la phase d'entretien. Elle consistera à défendre la faisabilité du projet.

### 2. Critères de sélection

D'une manière globale, la sélection se fera surtout en fonction de la connaissance de la situation de l'entrepreneuriat numérique par le candidat et de sa vision sur l'avenir, à travers sa proposition.

Pour la phase d'étude des dossiers les critères porteront sur :

---

<sup>2</sup> Voir point 3) Contenu du Projet pour plus de détails sur la proposition technique à soumettre

- le respect des critères de candidature défini au point IV ;
- la clarté des propositions ;
- la qualité et la pertinence des propositions ;
- la planification stratégique (et le business plan) ;
- la qualité des documents (la forme).

Pour la phase visite de terrain les critères porteront sur :

- l'accessibilité au bâtiment;
- la capacité de l'incubateur;
- l'état du bâtiment en prévision de sa capacité à supporter des multiples fréquentations ;
- la sécurité du bâtiment.

Pour la phase d'entretien les critères porteront sur :

- la qualité de la présentation (précision et concision);
- la qualité de l'expression ;
- la qualité et la pertinence des réponses aux questions du jury.

### **3. Mode d'évaluation des propositions**

L'évaluation des propositions sera faite par pondération de la note technique et de la note financière. Le score technique ainsi que la note financière s'obtiennent selon le tableau joint en annexe 3.

### **4. Calendrier du processus de sélection**

Le calendrier se définira au fur et à mesure de l'avancement du processus de sélection.

## 5. Comité de sélection

Le comité sera composé des représentants des structures suivantes :

Structure	Nombre de représentants
Ministère du Développement de l'Économie Numérique et des Postes/Direction Générale du Développement de l'Industrie Numérique (DGDI)	02
Maison de l'Entreprise	01
Société Civile	02
Ministère de l'Économie, des Finances et du Développement (DGEP)	01
Agence Nationale de Promotion des TIC	05
TOTAL	12

## IX. DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

### 1. Lieu de dépôt des candidatures

Les dossiers complets devront être rédigés en langue française et présentés sous plis fermé en trois (03) exemplaires dont un (01) original et deux (02) copies comportant la mention « **Recrutement de deux (02) incubateurs numériques au Burkina Faso** », adressés « A l'attention de La Personne Responsable des Marchés de l'ANPTIC » et déposées à l'adresse ci-après :

au **Secrétariat du Directeur Général de l'Agence Nationale pour la Promotion des Technologies de l'information et de la Communication, 03 BP 7138 Ouagadougou 03, Email : [anptic@tic.gov.bf](mailto:anptic@tic.gov.bf) / [secretariat@anptic.gov.bf](mailto:secretariat@anptic.gov.bf) ; tel : 00226 25 49 00 24/25 49 77 75** sise à l'immeuble ILBOUDO sur le boulevard de l'insurrection populaire des 30 et 31 Octobre 2014 À l'adresse ci-après où un registre sera ouvert à cet effet.

Le promoteur émargera dans le registre ouvert. Aucune disposition ne sera prise par l'ANPTIC pour la gestion des envois par voie postale. Aucun dossier déposé ne pourra être retiré.

## **2. Confidentialité et propriété des projets**

Les promoteurs restent entièrement propriétaires des projets jusqu'à la phase de sélection. Après la phase de sélection un modèle de copropriété (ANPTIC-Promoteur) sera discuté avec le promoteur et fera partie intégrante de l'accord de subvention qui sera signé. L'ANPTIC assure la confidentialité des projets déposés par les incubateurs jusqu'à la phase de sélection.

## **X. Financement**

Cet appel à projet est entièrement financé par le projet e-Burkina.



# **ANNEXES**

## ANNEXE 1 : Canevas de Note Conceptuelle de Projet (NCP)

TITRE	<b>Recrutement d'incubateurs pour le renforcement de l'écosystème du numérique au Burkina Faso</b>
FINANCEMENT	<b>PROJET e-BURKINA</b>
NUMERO DE L'APPEL	
<p><i>Veillez remplir les Notes conceptuelles de projets (NCP) selon le canevas fourni (Annexe 1) et les soumettre aux dates et lieu indiqué dans l'avis d'appel à projet.</i></p> <p><i>Le dossier de la Note Conceptuelle de Projet (NCP) comportera <b>dix (10) pages au maximum</b>, rédigé en police Arial, taille 12, interligne 1. Il est composé de 14 points regroupés en 03 sections : Information générale sur le porteur du projet, Description du projet et Budget et ressources du projet. (se référer aux instructions pour la rédaction).</i></p> <p><i>NB : Seuls les NCP qui auront été sélectionnés devront remplir et fournir les projets détaillés (Annexe 2) qui seront transmis pour une sélection définitive au Comité de sélection qui sera mis en place à cet effet.</i></p>	

<b>NOTE CONCEPTUELLE DE PROJET (NCP)</b>	
<b>INFORMATIONS GENERALES SUR LE PROTEUR DE PROJET</b>	
<b>01. Identification de la structure soumissionnaire</b>	
Dénomination :	
Statut : <i>Public, Privé (SARL, SA), ONG, Organisme, Association</i>	Référence : <i>(de tout document attestant de l'implantation officielle de la structure au Burkina Faso)</i>
Adresse postale	
Adresse physique	
Téléphone	
Courriel	
Site web	
Personne Ressource / Représentant légal	Nom & Prénom
	Titre
	Adresse
	Téléphone
	Courriel
<b>02. Présentation de la structure porteuse du projet :</b> <i>(Faire une présentation succincte de la structure porteuse du projet : statut, date de création, organisation, domaines d'activités, Effectif permanent et/ou temporaire).</i>	
<b>DESCRIPTION DU PROJET PROPOSE</b>	
<b>03. Titre du projet :</b> <i>Indiquer l'intitulé et/ou la dénomination du projet proposé</i>	
<b>04. Compréhension de la mission :</b> <i>En se référant aux termes de l'appel à projets, veuillez décrire de manière succincte votre compréhension du projet de mise en œuvre d'un incubateur au Burkina Faso (1 page max).</i>	

<b>05. Résumé du projet</b> ( <i>Fournir un aperçu général court du projet proposé, y compris dates de début et de fin</i> ). 1 page maximum)	
<b>06. Méthodologie de mise en œuvre :</b> ( <i>Décrire l'approche et la démarche méthodologiques qui seront utilisées pour le développement de la technologie/plateforme ainsi que son déploiement : technologie utilisée, licences, ancrage institutionnel...</i> ) 2 pages max	
<b>07. Organisation et Déroulement de la mise en œuvre de la plateforme</b> ( <i>Décrire la liste des principales activités de mise en œuvre du projet proposé et indiquer clairement le résultat (s) attendu auquel chaque activité est attachée. Faire ressortir les différentes étapes ainsi que les chronogrammes aussi bien pour la phase de développement que pour celle de déploiement et autres...</i> ) 1-3 pages max	
Durée totale du projet (développement et déploiement) :	
<b>08. Produits et services proposés :</b> <i>Listez précisément les produits et services qui seront développés et accessibles via la technologie/plateforme proposée. Indiquer pour chaque produit ou services les process ou mécanismes d'accès ainsi que les supports technologiques requis au niveau des utilisateurs finaux.</i> 1-5 pages max	
<b>09. Prise en compte de thèmes transversaux en lien avec les objectifs de développement</b> ( <i>En quoi est-ce que le projet prend en compte les aspects liés au genre, l'environnement et changement climatique, la viabilité/pérennité, les technologies existantes, la couverture géographique, le Partenariat Public-Privé, Cohérence et contribution au PNDES...</i> ) 1-3 pages max	
<b>10. Groupes cibles et Bénéficiaires</b> ( <i>Fournir une description détaillée du groupe cible principal des bénéficiaires, y compris les principales caractéristiques / données démographiques et quels sont les principaux facteurs de vulnérabilité de ces groupes. Fournir les conditions d'accès de ces groupes cibles et des bénéficiaires aux services et produits.</i> ) 1 page max	
<b>11. Partenaires de mise en œuvre</b> ( <i>Information sur d'éventuels partenaires, leurs rôles et responsabilités</i> ) 1-2 pages max	
<b>BUDGET ET RESSOURCES</b>	
<b>12. Résumé du budget</b> ( <i>Fournir un bref aperçu du budget proposé pour ce projet (qui devrait être en FCFA, USD et Euro). Les candidats choisis pour une évaluation plus approfondie seront tenus de présenter un budget détaillé.</i> )	
Montant total du projet (100%)	
Montant sollicité (...%)	
Contribution soumissionnaire et partenaires (...%)	
<b>Informations sur le budget :</b> ( <i>S'il y a une contribution du soumissionnaire et/ou de ses partenaires, préciser et fournir des informations sur la façon dont cette contribution sera obtenue.</i> ) 1 page max	

<p><b>13. Ressources du soumissionnaire</b> (<i>Faire une description des ressources actuelles de la structure qui seront mobilisées pour le projet : personnel, consultants, matériel, ...</i>).  <b>NB</b> : des experts du SP/CPSA, de l'ANPTIC et des départements ministériels en charge du développement numérique pourront être adjoint à l'équipe de projet. 1 page max</p>	
<p><b>14. Expériences de la structure et/ou des partenaires dans le domaine</b> (<i>Décrire les activités actuelles, succès story, partenariats... de moins de 5 ans.</i>) 1-3 pages max</p>	
Date :	Signature et Cachet du Représentant habilité

## ANNEXE 2 : Canevas de Projet détaillé

TITRE	Recrutement d'incubateurs pour le <b>renforcement de l'écosystème du numérique au Burkina Faso</b>
FINANCEMENT	PROJET e-BURKINA
NUMERO DE L'APPEL	
PROJET SOUMIS A	L'ANPTIC
<p><i>Seuls les NCP qui auront été sélectionnés sont invités à remplir et soumettre les projets détaillés ci-après (Annexe 2) qui seront transmis pour une sélection définitive au Comité de sélection.</i></p>	

FICHE SYNOPTIQUE DE PROJET	
Pays	
Titre du projet	
Entité porteuse du projet	<i>Indiquer l'identité, l'adresse et les coordonnées géographiques complètes de la structure porteuse du projet</i>
Coordonnateur du Projet	<i>Indiquer les noms et prénoms, profession, fonction et adresse, de la personne-ressource qui sera chargée de la coordination du projet</i>
Partenaire institutionnel	<i>Lister les partenaires directs, partie-prenantes, dans la mise en œuvre du projet (Dénomination, adresse complète, Nom et Contact de la personne ressource)</i> Partenaire 1 : Partenaire 2 :
Collaborateurs	<i>Lister les structures ou personnes physiques qui collaboreront directement dans la mise en œuvre du projet</i>
Coût global du Projet	
Durée du Projet	

## 01. Titre du projet

Le titre du projet sert d'enseigne. Il doit être le condensé du projet proposé.

## 02. Résumé du projet (Maximum 1 page)

Le résumé du projet constitue la vitrine du projet et il doit être concis. C'est une partie centrale du projet et doit être rédigé avec soin.

**Mots-clés** :....

## 03. Justification : Contexte, Problématique, Articulation avec les priorités du secteur numérique (Maximum 3 pages)

- décrire l'environnement physique, technique, humain et économique dans lequel la ou les technologies seront utilisées. Insister sur les facteurs susceptibles de favoriser ou de freiner sa diffusion et son adoption ;
- décrire le processus d'identification et de formulation de la demande de diffusion et d'adoption de la ou des technologies (quelles sont les contraintes de la diffusion de la ou des technologies que le projet va lever ?) ;
- indiquer l'importance économique des problèmes que l'adoption de cette (ou de ces) technologie va permettre de régler au niveau secteur numérique.

## 04. Description détaillée de la (ou des) technologie(s)/plateforme (Maximum 2 pages)

Donner une description détaillée du (ou des types) type de technologie à valoriser : sa nature, sa provenance, son aire géographique de diffusion.

## 05. Objectifs du projet (Maximum 1 page)

L'on peut distinguer différents types d'objectifs pour un projet.

- **objectif global (objectifs globaux)**  
C'est le but ultime recherché au travers du projet. Cet objectif, qui est en général un objectif de développement, transcende en général l'emprise stricte du projet (le projet ne fait que contribuer à l'atteinte de l'objectif général) car l'atteinte de l'objectif général va nécessiter des actions autres que celles du projet ;
- **objectif (s) spécifique (s)**  
C'est la raison d'être du projet. L'objectif spécifique est en général sous l'emprise stricte du projet, car l'atteinte de cet objectif est de la responsabilité propre de la maîtrise d'œuvre. L'objectif spécifique est l'effet majeur attendu du projet.

## 06. Zone d'intervention - Résultats attendus - Bénéficiaires - Impacts (Maximum 3 pages)

- décrire et préciser la couverture géographique du projet et la stratégie de déploiement ;
- décrire de manière claire et précise les résultats attendus du projet qui peuvent être définis comme les objectifs de chaque composante ou chaque volet du projet. Indiquer les bénéficiaires réels et potentiels de la ou des technologies à diffuser dans le cadre de ce projet.

**07. Activités (Maximum 1 page par activité)**

Décrire les différentes activités du projet : Activités de développement, activités opérationnelles, activités de communication, activités de renforcement de capacités, activités de suivi-évaluation et activités destinées à asseoir un environnement propice et incitatif à l'adoption de la ou des technologies. Insister sur la faisabilité des mesures d'accompagnement et leur pérennisation à la fin de la phase projet initiale.

**08. Méthodologie (Maximum 1 page par activité)**

Décrire d'une manière précise les démarches, les approches et les méthodologies ainsi que les instruments et outils qui vont être utilisés pour la réalisation des activités. Décrire, les méthodes de collecte et d'analyse des données et de suivi des impacts. Il s'agit de dire concrètement comment vous allez procéder pour atteindre les objectifs du projet : nombre et distribution géographique de sites, nombre de parcelles par site, groupes-cibles et nombre de bénéficiaires, dispositifs, les indicateurs à suivre et mesurer, les outils de suivi et de mesure.

**09. Evaluation environnementale (1 page maximum)**

Résumer les impacts environnementaux et sociaux positifs et négatifs du projet. Résumer les mesures de gestion environnementale et sociale prévues, les besoins en capacités, les responsabilités institutionnelles et les coûts y afférents.

**10. Budget :**

Faire un commentaire détaillé du budget pour justifier les montants affichés dans chaque poste budgétaire. Indiquer la contrepartie du porteur du projet et/ou des institutions impliquées dans le cadre du projet

DÉSIGNATION DES POSTES DE DÉPENSE	RÉPARTITION DU BUDGET			TOTAL (F CFA)	TOTAL (EURO)
	MONTANT RECHERCHÉ	CONTRIBUTION PROPRE	AUTRES PARTENAIRES		
I – INVESTISSEMENTS					
▪					
▪					
▪					
TOTAL DES INVESTISSEMENTS					
II– FONCTIONNEMENT					
▪					
▪					
▪					
Autres Services Extérieurs A :					
▪					
▪					
Autres Services Extérieurs B :					
▪					
▪					
▪					

TOTAL DU FONCTIONNEMENT					
Coûts indirects					
<b>TOTAL</b>					

**11. Information sur les partenaires/bénéficiaires (Maximum 1 page par partenaire/bénéficiaire)**

Pour chaque structure impliquée dans le projet indiquer sa capacité à prendre en charge dans le cadre du projet les activités qui lui sont confiées. Indiquer l'expérience de l'institution par rapport au thème du projet.

Préciser les moyens, le mode de fonctionnement, les forces et les faiblesses de l'institution.

Indiquer les structures étatiques du secteur numérique avec lesquelles vous collaborerez.

**12. Capacité de prise en charge - Stratégie de pérennisation de la plateforme (2 pages maximum)**

Fournir les informations sur les capacités techniques et financières de prise en charge, dans un souci de pérennité de la plateforme au-delà de la phase d'accompagnement. Montrer l'intérêt public et/ou commercial que devra susciter la plateforme. Indiquer la stratégie de mobilisation de ressources, et sur la base d'hypothèses commerciales, les revenus prévisionnels potentiels pour les produits et services que fourniront le dispositif.

**13. Synergies de développement – Capacités d'intégration de solutions existantes**

Fournir des informations sur les capacités de la technologie/plateforme proposée à prendre en compte les différentes et multiples alternatives et/ou solutions technologiques développées au profit du secteur numérique. Quelle est la stratégie de développement d'une synergie afin d'optimiser l'adoption de la technologie/plateforme ? Décrire les passerelles potentielles.

**14. Stratégie de mise en œuvre et de coordination (Maximum 2 pages)**

Préciser la répartition des tâches entre les différents partenaires (Qui fait quoi ? Où ? et Comment ?).

Décrire d'une manière claire et précise les mécanismes de coordination du projet, les dispositions pour une bonne fluidité des ressources financières, de l'information entre les acteurs.

**15. Planning des activités/plan de travail**

Etablir le chronogramme de toutes les activités de préférence sur une base trimestrielle.

Activités	Responsable	Trim1	Trim 2	Trim 3	Trim 4

### 16. Cadre logique simplifiée

Objectifs spécifiques (OS)	Résultats attendus (R)	Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV)	Moyens de Vérification	Conditions critiques /Risques
OS1	R1.1 R1.2			
OS2	R2.1 R2.2			
.....				
OSn	Rn.1 Rn.2			

### 17. Composition de l'équipe de coordination

Donner la liste des personnes impliquées dans l'exécution du projet et **joindre leurs CV (daté et signé avec copie légalisée des diplômes, certificat de travail, etc).**

Prénom et Nom	Institution	Discipline	Diplôme le plus élevé	Temps consacré au projet (en %)

### 18. Expériences similaires – Atouts

Fournir des informations justifiées et vérifiables sur les expériences similaires réussies par le porteur du projet et/ou ses partenaires. Produire en annexe, les éléments de preuve (contrat, convention, attestation de bonne exécution...). Indiquer au maximum les 03 plus pertinentes expériences de moins de 5 ans/ Utiliser le cadre ci-après pour fournir les informations.

<b>Nom du Projet :</b>		<b>Pays :</b>
Lieu d'exécution :		Personnel spécialisé fourni par votre structure (préciser les profils) :
Nom du Client ou du partenaire :		03 associés ayant participé au projet :
Adresse :		Nombre de mois de travail ; durée du Projet :
Date de démarrage (mois/année) :	Date d'achèvement (mois/année) :	Valeur approximative des services (en Francs CFA) :
Nom des consultants associés/partenaires éventuels : -		Nombre de mois de travail de spécialistes fournis par les consultants associés :
Nom et fonctions des responsables (Directeur/Coordinateur du projet, Responsable de l'équipe) :		



Description sommaire du projet :
Description des services effectivement rendus par votre personnel :

### ANNEXE 3 : Grille de notation

<b>Evaluation technique</b>		
<b>Le nombre de points attribués pour chaque critère et sous critère d'évaluation est le suivant : (valeurs indicatives)</b>		
N°	CRITÈRES	POINTS
<b>i)</b>	<b>ETUDE DE DOSSIER</b>	<b>.....</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>le respect des critères de candidature défini au point IV</li> </ul>	.....
	<ul style="list-style-type: none"> <li>la clarté des propositions</li> </ul>	....
	<ul style="list-style-type: none"> <li>la qualité et la pertinence des propositions</li> </ul>	....
	<ul style="list-style-type: none"> <li>la planification stratégique (et le business plan)</li> </ul>	....
	<ul style="list-style-type: none"> <li>la qualité des documents (la forme)</li> </ul>	....
<b>ii)</b>	<b>VISITE DE TERRAIN</b>	<b>....</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>l'accessibilité au bâtiment</li> </ul>	....
	<ul style="list-style-type: none"> <li>la capacité de l'incubateur</li> </ul>	....
	<ul style="list-style-type: none"> <li>l'état du bâtiment en prévision de sa capacité à supporter des multiples fréquentations</li> </ul>	....
	<ul style="list-style-type: none"> <li>la sécurité du bâtiment</li> </ul>	....
<b>iii)</b>	<b>ENTRETIEN</b>	<b>....</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>la qualité de la présentation (précision et concision)</li> </ul>	....
	<ul style="list-style-type: none"> <li>la qualité de l'expression</li> </ul>	....
	<ul style="list-style-type: none"> <li>la qualité et la pertinence des réponses aux questions du jury</li> </ul>	....
<b>TOTAL</b>		<b>100</b>

La formule utilisée pour établir les scores financiers est la suivante :

$SF = 100 \times Fm / F$  (SF étant le score financier, Fm la proposition la moins disant et F le montant de la proposition considérée).

Les poids respectifs attribués aux propositions techniques (T) et financières (F) sont :

T = 0,8 ;

F = 0,2.

NB : pour que la commission d'attribution procède à l'ouverture et à l'évaluation de la proposition financière, le soumissionnaire doit obtenir au préalable un score technique d'au moins 75/100.

---